

DOSSIER



LA BIODIVERSITÉ ET LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DE FONTAINEBLEAU ET DES TROIS-PIGNONS

Sylvain Ducroux

*(Directeur territorial adjoint de la Direction territoriale Seine-nord de l'ONF
Auteur du document d'aménagement forestier de Fontainebleau - Trois-Pignons [2016-2035])*

LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT est un document de référence, d'objectif et de programmation pour cadrer la gestion durable et efficace de chaque forêt¹. C'est la feuille de route pour le gestionnaire forestier. À partir d'analyses de l'existant (conditions naturelles, patrimoine forestier, besoins socio-économiques,...), il définit ou réajuste les objectifs à moyen et long termes, puis programme les actions nécessaires ou souhaitables pour l'atteinte de ces objectifs. Parmi ceux-ci, figure la conservation de la biodiversité, à laquelle le massif de Fontainebleau contribue énormément.

Mais si on veut préserver la biodiversité exceptionnelle de Fontainebleau, encore faut-il comprendre pourquoi ce site est aussi riche.

L'ORIGINE DE LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE À FONTAINEBLEAU

La prodigieuse diversité d'espèces tient notamment à la diversité des milieux naturels et des habitats. On a l'habitude de dire de la forêt de Fontainebleau qu'elle occupe une situation de carrefour biogéographique, avec des influences continentales, atlantiques et méridionales. C'est une formulation courante et rebattue; ce n'est pourtant pas *a priori* une exclusivité de cette forêt. Sauf à être dans des sites près du littoral ou en haute montagne, la majorité du territoire national est au carrefour de



Une des mares des Couleuvreux

plusieurs influences climatiques, et cela vaut pour la plupart des forêts. Disons plutôt que la présence d'un relief relativement nerveux à l'échelle du Bassin parisien, avec des expositions variables, ainsi qu'une couverture forestière tantôt dense tantôt absente, conduisent à des conditions mésoclimatiques* variées. Ceci permet le développement tant d'espèces thermophiles méridionales que d'espèces avec des affinités septentrionales ou montagnardes.

À cette variabilité intrinsèque s'ajoute celle induite par les activités humaines. Certaines d'entre elles ont permis le maintien de milieux ouverts (pâturage, incendie, terrains de manœuvre militaires,...). D'autres ont fait avan-

cer la forêt (reboisements du XIX^e siècle) ou en ont modifié la composition (sylviculture au profit du chêne). Enfin, la conservation volontaire de vieux boisements, avec la création des séries artistiques, officialisée en 1861, puis leur conversion en réserves biologiques, dotent Fontainebleau des plus anciens espaces forestiers protégés. C'est ainsi que, parmi les sites les plus riches en biodiversité, on peut citer à titre d'exemples d'une part la Tillaie et le Gros-Fouteau, vieux boisements protégés de longue date, et d'autre part le Polygone où s'entraîne la gendarmerie. On n'y rencontre évidemment pas les mêmes espèces, et c'est bien le cumul des deux qui confère une richesse inédite.

NOTA : les mots suivis d'un astérisque* sont définis dans un glossaire en fin d'article.

1) Le document d'aménagement de Fontainebleau et des Trois-Pignons est téléchargeable sur le site www.onf.fr



Galleries de Grand Capricorne sur un chêne.

Lorsque le fût d'un chêne est exposé au soleil, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) s'y installe le plus souvent. Ses larves creusent alors de grandes galeries dans le bois. Ce coléoptère est protégé, considéré comme vulnérable par l'UICN et figure dans l'annexe II de la directive Habitats. Il est par contre relativement commun à Fontainebleau Fontainebleau, Cuvier-Châtillon, parcelle 878.

Enfin, il y a l'ancienneté de la forêt. Il n'est pas question ici de l'âge des arbres aujourd'hui sur pied, mais de la permanence d'un couvert forestier pendant des siècles ainsi que l'atteste les cartes anciennes et les études palynologiques*. C'est un critère important pour la préservation d'espèces forestières peu mobiles, qui ont pu se maintenir grâce à la persistance de la forêt sur une partie du site actuel.

La plupart de ces paramètres à l'origine de la biodiversité sont donc inhérents à la forêt ; le document d'aménagement n'influe évidemment ni sur les influences climatiques, ni sur la variabilité des substrats ni sur l'ancienneté de la forêt. Les choix de gestion déterminent par contre les activités humaines, quant à leur nature, leur localisation, leur intensité et leur impact.

LA RICHESSE PATRIMONIALE EN TERMES DE BIODIVERSITÉ À FONTAINEBLEAU

Au-delà du nombre d'espèces présentes, la richesse patrimoniale s'apprécie eu égard à la relative rareté de certaines d'entre elles. Fontainebleau a de fait une responsabilité toute particulière quant à la conservation de nombreuses espèces, pour lesquelles cette forêt est une des rares localisations connues et/ou abrite une population importante. Le fait d'héberger autant d'espèces rares s'explique par la présence d'habitats eux-mêmes désormais peu fréquents. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment deux types de végétation à l'opposé l'un de l'autre. D'une part, les vieux boisements correspondant aux stades matures de la forêt, avec de gros et vieux arbres et des volumes importants de bois mort. D'autre part des stades pionniers et des milieux à la végétation rare voire absente : dunes de sable, platière de grès, pelouses rases, etc. Ces différents milieux sont plus ou moins imbriqués, créant des écotones* variés.

Ces milieux sont de fait rares, car la gestion et l'exploitation du territoire par l'Homme ont conduit le plus souvent à leur régression. En effet, la sylviculture conduit à récolter les arbres à un stade correspondant à un optimum économique, lorsqu'ils fournissent les produits les plus utiles, soit bien avant leur maturité et leur sénescence d'un point de vue physiologique. Ainsi la forêt est souvent amputée d'une partie des plus vieux arbres et du bois mort par rapport à son cycle naturel. Les vieux boisements ne sont donc pas très répandus d'une manière générale ; Fontainebleau fait exception par une préoccupation ancienne de maintenir de vieux boisements. Quant aux milieux pionniers, ils pouvaient avoir une utilité lorsque se pratiquait un sylvopastoralisme extensif, par ailleurs favorable à leur maintien. Mais l'abandon progressif de cet usage les faisait apparaître inutiles et stériles, et orienta vers d'autres modes de mise en valeur, notamment le boisement en résineux qui les vouait à disparaître.

On retrouve cette dualité pour les rares milieux aquatiques. Certaines communautés végétales, caractérisées plutôt par des phanérogames*, sont héliophiles et sont donc menacées éventuellement par l'ombrage. À l'inverse, d'autres habitats, plus proches des tourbières hautes actives, réclament un certain confinement et la présence d'une canopée relativement dense pour atténuer le déficit hydrique estival.

LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT

Des différents éléments susmentionnés, on peut tirer trois enseignements :

1) La diversité des habitats tient en partie à la diversité des usages et activités humaines. Une modalité de gestion unique serait donc dommageable pour la biodiversité, du seul fait qu'elle est unique et donc conduit à une uniformisation. Il y a lieu de prévoir des modes de gestion diversifiés quant à leur nature, leur étendue et leur intensité, pour préserver la diversité des milieux.

2) Parmi ces modes de gestion, certains s'écartent notablement de la gestion forestière ordinaire, puisque l'on exclut la récolte de produits, soit que l'on laisse le peuplement forestier en libre évolution, soit que l'on renonce à un état boisé.

3) La conservation d'une partie du patrimoine s'inscrit dans une protection

stricte, en laissant s'opérer les processus naturels sans intervention de l'Homme. Mais si certaines espèces n'ont pas besoin de l'Homme et réclament avant tout qu'on les laisse tranquilles, d'autres sont inféodées à des habitats dont la conservation suppose la poursuite d'activités anthropiques pour contrarier des évolutions naturelles spontanées dommageables. La conservation de la biodiversité justifierait donc l'action de l'Homme ? Si l'on définit la Nature comme ce qui existe en dehors de toute action humaine, nous envisagerions donc la préservation de certaines formes de biodiversité en contrariant la Nature. Vaste débat, qui est en grande partie tranché à travers les politiques de l'État : le document d'objectifs Natura 2000 et les motifs ayant conduit à la création des réserves biologiques dirigées entendent conserver des espèces non forestières et des milieux d'origine anthropique.

Le document d'aménagement forestier des forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois-Pignons comprend dès lors plusieurs dispositions, parmi lesquelles on peut citer les suivantes :

les zones dites « hors sylviculture » pour des raisons écologiques, où la récolte de bois n'est pas envisagée, représentent 9 % de la surface totale. On y retrouve des milieux ouverts dont le boisement est exclu et les réserves biologiques intégrales. S'y ajoutent désormais 42 hectares d'ilots de sénescence. Ce vo-

cable technique peu amène signale des peuplements forestiers laissés en libre évolution, mais sans le statut de réserves biologiques ; il s'agit de zones de plus faible surface unitaire, devant améliorer la connectivité entre les réserves biologiques intégrales en ménageant une trame de vieux boisements.

Une partie des peuplements forestiers fait l'objet d'une gestion globalement extensive, où la récolte de bois est autorisée (c'est pourquoi ils ne sont pas « hors sylviculture »), mais globalement peu probable ou à de faibles niveaux. Cela comprend les peuplements dans les chaos rocheux, les hêtraies calcicoles de versant, les chênaies pubescentes, les peuplements forestiers en bonne état de conservation dans les réserves biologiques dirigées,... Cela représente 19 % de la surface totale.

Si la gestion y est globalement extensive, cela n'exclut pas des actions localement fortes, notamment lorsqu'il s'agit de reconquérir des milieux ouverts. En cela, le document d'aménagement s'inscrit dans la continuité d'actions antérieures qui avaient fait reculer localement le couvert forestier au profit de la biodiversité inféodée aux milieux ouverts : dune des Béorlots, platières du Coquibus, Champ Minette, platière des Coulevreux.

Au-delà de la dichotomie forêt-milieu ouverts, il y a quantité de situations intermédiaires, dont la valeur écologique n'est pas négligeable en raison de l'imbrication des écotones. La fermeture rampante et la densification des milieux semi-boisés restent difficiles à appréhender. La mise en place d'un réseau de placettes d'inventaire permanentes en 2014 permettra de suivre l'évolution des écosystèmes.

Pour les zones faisant l'objet d'une sylviculture, des actions en faveur de la biodiversité courante sont intégrées dans la gestion quotidienne : maintien d'arbres sénescents, morts ou présentant des micro-habitats, mélange des essences, respect des sols,... Les prévisions de récolte restent inférieures à la production biologique (47 000 m³/an pour les premières, 55 300 m³/an pour la seconde, soit 85 %), ce qui mécaniquement conduit à augmenter le volume des vieux arbres et du bois mort.

Le document d'aménagement prévoit le renouvellement total, par plages entières, de certaines zones, au rythme d'en-



Vieux chêne (mare à Piat)

Des charpentières mortes, une écorce décollée, du bois sain à nu, une couverture partielle de mousses et de lichens, des fourches, des cavités ; ce vieux chêne près de la mare à Piat offre potentiellement le gîte et le couvert à de nombreuses espèces.

Fontainebleau, monts de Faÿ, parcelle 879.

viron 50 ha/an. Les arbres adultes y seront donc récoltés progressivement, tandis qu'une nouvelle génération, issue de semis naturels s'implante. Ces zones sont donc provisoirement dépourvues d'arbres adultes (« provisoirement » s'entendant à l'échelle des temps forestiers, c'est-à-dire quelques dizaines d'années), ce qui peut être défavorable pour la circulation de certaines espèces. Aussi, afin d'assurer la continuité d'une trame de peuplements adultes, ces régénérations sont diluées dans le temps et dans l'espace. Cette disposition est initialement motivée pour des considérations paysagères, mais s'entend également en termes de trame forestière pour les espèces ■

CONCLUSION

La préservation de la biodiversité, si exceptionnelle à Fontainebleau, prend différentes formes. Parfois, il s'agit de s'abstenir : sans vouloir faire l'apologie de

la paresse, ce que l'on renonce à faire n'est pas moins important que ce que l'on fait. Elle se traduit aussi par des actions volontaires dédiées à cet objectif. Enfin, elle est aussi indirectement assurée à travers une gestion courante respectueuse des milieux. Pas plus qu'il ne s'agit de placer sur une échelle de valeurs les différentes espèces, nous ne saurions considérer un mode de gestion unique comme la panacée en termes de préservation de toutes les espèces aujourd'hui présentes. La diversité des choix de gestion concourt à la diversité du vivant ■

GLOSSAIRE

* Mésoclimatique : qui se rapporte à un mésoclimat, défini comme le climat d'une région naturelle d'étendue limitée plus grande que celle d'un microclimat mais plus petite que pour un macroclimat. L'échelle d'un mésoclimat est de

quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres.

* Étude palynologique : étude des grains de pollens et spores, actuels et fossiles, conservés dans les sédiments (et plus particulièrement la tourbe dans le cas de Fontainebleau), qui permet de connaître les espèces végétales présentes jadis.

* Écotone : zone de transition entre deux écosystèmes, où les conditions d'environnement sont intermédiaires.

* Phanérogame : plante ayant des organes de reproduction apparents (fleur, cône), dont la dissémination est assurée par des graines. Les arbres, feuillus ou résineux, et plus généralement les plantes à fleurs sont des phanérogames. On les distingue des cryptogames, dont les organes de reproduction sont cachés ou peu apparents : algues, mousses, fougères, lichens...



Potentille des montagnes

La potentille des montagnes (*potentilla montana*) – Fontainebleau, mare d'Occident, parcelle 781. Mal nommée car plutôt présente sur la façade atlantique, cette espèce protégée en Île-de-France est bien représentée sur le massif de Fontainebleau, sur les landes, pelouses et ourlets, sur sables acides.